

Droit de réponse à la lettre ouverte
adressée par "Les artisans et commerçants de la communauté de communes
de la région de Lesneven"

Mardi 4 septembre 2018

Les membres du bureau communautaire, représentant l'ensemble des maires de la communauté de communes, réunis ce 3 septembre 2018, tiennent à répondre à la lettre ouverte de certains "artisans et commerçants" de la région de Lesneven, adressée au président et au vice-président chargé de l'environnement.

Nous regrettons vivement l'anonymat de ce courrier. Des éléments y sont avancés de façon très subjective et parfois insultante pour les élus et le personnel communautaire.

Nous tenons à rappeler divers éléments :

- < La collectivité agit dans l'intérêt de tous : habitants, acteurs économiques, culturels, etc.
- < Les instances communautaires garantissent la démocratie. Le personnel travaille pour le bien commun. Les décisions sont prises par les élus et votées en conseil communautaire, suite aux propositions des différentes commissions composées d'élus référents de chaque commune.
- < Le travail de la communauté de communes se fait dans la transparence la plus totale. Les séances du conseil communautaire sont publiques. Les délibérations, les comptes rendus, les budgets sont accessibles à tous.

L'activité économique est un des sujets principaux portés par la politique communautaire. En attestent toutes les actions mises en place par la CLCL en faveur de l'économie locale et les aides financières apportées (démarche "Bien plus que des Légendes", offre immobilière et foncière très attractive, "Pass commerce et artisanat", etc.). Les artisans et commerçants sont au cœur de nos priorités, ils en sont un maillon essentiel.

Plusieurs réunions d'échanges, de rencontres ont eu lieu avec une partie des professionnels quant à la tarification de leurs déchets ; l'occasion de prendre en compte leurs revendications. La commission environnement a donc proposé des aménagements importants qui ont été votés à l'unanimité par l'ensemble des élus du conseil communautaire.

Pour exemples : le dépôt du polystyrène n'est plus facturé, des tarifs moindres sont appliqués pour les films plastiques et également selon les volumes apportés pour certains déchets. Le coût appliqué pour les Déchets Industriels Banals (DIB) a été largement revu à la baisse. Une étude est actuellement en cours pour doter la déchèterie d'un pont-bascule courant 2019 et facturer non plus à l'estimatif mais au réel les professionnels. Une délégation d'artisans et commerçants du littoral a travaillé en étroite collaboration avec le Service Public

d'Élimination des Déchets (SPED) pour trouver des solutions adaptées à leurs problématiques : éloignement de la déchèterie, saisonnalité, etc.

Jusqu'en début d'année, les professionnels payaient un prix dérisoire (50 €/an). Les particuliers supportaient donc le coût du traitement des déchets des professionnels. Nous étions la dernière communauté de communes dans notre environnement à ne pas avoir un vrai tarif pour les professionnels. Avec la mise en place de la redevance incitative, ils sont désormais facturés en fonction de la nature et de la quantité de déchets déposés.

Les tarifs proposés ont été votés en conseil communautaire en fonction du coût supporté par la collectivité. Elle se doit d'équilibrer ses comptes en assurant les investissements.

La redevance incitative pour les professionnels a été instaurée le 1^{er} janvier 2018 et réellement appliquée au 1^{er} avril. Elle n'a été facturée que pour moitié au second trimestre et ne sera facturée que sur la partie fixe pour 2018 afin de laisser le temps aux professionnels de s'adapter et d'anticiper.

Tout changement, notamment financier, fait bouger les lignes et oblige à réfléchir sur le tri des déchets. La plupart des professionnels y étaient déjà sensibilisés mais certains doivent se poser les bonnes questions. Beaucoup d'entreprises ont compris que réduire ses déchets, c'est réduire son empreinte environnementale et ses coûts. Elles mettent en place de vraies politiques pour repenser leur façon de travailler, de consommer et de recycler. Notre volonté est de soutenir et accompagner les commerçants et artisans dans cette démarche en les incitant à mieux trier et en leur offrant ce service à un juste prix. L'important est désormais de travailler ensemble et dans la même direction.

Pour ce faire, nous sommes évidemment disposés à intégrer des représentants officiels à la démarche concernant le traitement des déchets professionnels. Les échanges doivent cependant être constructifs et respectueux. Car, malgré nos efforts et les discussions, nous déplorons certains comportements inacceptables : blocage de l'hôtel communautaire, dépôt sauvage à la déchèterie, insultes....

L'application des tarifs pour l'année 2018 est actée. Ils sont comparables à ceux pratiqués sur les communautés de communes voisines du Pays de Brest : Pays d'Iroise, Pays des Abers et Landerneau-Daoulas avec lesquelles nous travaillons à l'harmonisation de nos pratiques. A nous, professionnels-élus-agents-particuliers, d'agir ensemble en faveur de l'environnement et de l'économie de notre territoire.

Les membres du bureau communautaire